

Copie

A Armandeau

Lutry 31 juillet 14

Mon cher ami,

Merci beaucoup de ton télégramme et de ton amiable lettre. J'y réponds de suite, parce que j'ai le regret de n'être pas d'accord avec tes proportions et que j'aimerais que nous nous accordions avant Hermance.

Quoique l'ancienne section de Coppet ait quitté notre Société dans les conditions les plus désobligeantes possible pour ceux qui étaient à ce moment-là à la tête de notre Société, le Président actuel de la S. de Coppet ayant été l'un des principaux auteurs de cette démission, je suis d'avis que nous devons faire le passé et ouvrir la porte la plus large possible à la section qui revient à nous. Mais sans rien exagerer.

Il y aura - pour le Bureau de C.C. - certains points à toucher, conditions d'entrée des anciens et des nouveaux membres, franchises d'entrée, allocations pour matériel, & autres peut-être encore. Tout cela doit pouvoir être examiné à loisir, sans hâte. Je ne suis en particulier pas d'accord au sujet de l'exemption, pour les anciens membres, du certificat médical. Voilà tous que Coppet nous a quittés. Bien des maladies ont pu se produire depuis cette époque, et ce serait vraiment trop onéreux et dangereux pour notre cause de secours mutuels. L'art. ? des Règlements est formel : aucune réintroduction sans nouveau certificat médical.

Si notre Assemblée générale à Hermance peut avoir lieu dimanche, nous n'aurons pas le temps de discuter. Voitons

même orgueusement toute discussion, souhaitons une cordiale bienvenue à la nouvelle section de l'Appétit Alsaïssois au C.C. dans la séance de septembre prochain à admettre la nouvelle section - définitivement - après que tous les points auront été examinés et tranchés.

(C'est du reste ce que j'ai écrit à l'Appétit.)

Le C.C., lui seul, a le pouvoir d'admettre la création - par suite aussi la réintroduction - d'une section. Ce précepte n'en. Il n'y a aucun grief.

Toutefois je serais prêt à faciliter financièrement l'entrée du plus grand nombre possible de membres de la Société de l'Appétit, toutefois je suis opposé à ce qui m'est proposé par devons nos Règlements en cette circonstance. Espérons qu'un jour sur l'autre, la Société de Peiltz demandera aussi sa réintroduction. Nous créons des précédents sans les avoir examinés à fond.

Au reste je n'ai en ce moment aucune demande positive de la Société de l'Appétit.

J'ai le sentiment - je t'envis ce confidentiellement et à coeur ouvert - que nous ne devons pas montrer un empressement exagéré à recevoir la nouvelle section de l'Appétit. Certes nous devons leur témoigner notre joie de les voir revenir à nous et demander leur entrée dans la Société; mais je ne puis m'empêcher de penser que c'est la mort de nos amis, de Tysseire entouré tous, de Lagisso peut-être aussi, qui fait que les membres de l'Appétit "ne feraienient maintenant plus d'objection à l'entrée dans le giron international." (c'est les termes d'une lettre de Mr E. Testuz ancien Prés. de l'Appétit du 27 juillet 1914.)

C'est ma réponse à cette lettre, disant que nous accueillerions avec joie et bienveillance, me demandant de réintégration de la section de l'opp., qui a vraisemblablement précipité les choses. J'ose espérer qu'après ces explications, tu pourras t'arranger à ma manière de voir, j'aimerais beaucoup que nous arrivions à mettre en accord nos vues sur cette question avant Hermance. Je te reiteré mes très amerciements pour ta lettre et l'adresse, mon cher ami une bien affectueuse poignée de main.

ton dévoué

C. Jacquot.